



(Affiliée à la Société Centrale Canine)

ÉLEVAGES SÉLECTIONNÉS CC ET BCCF



A - CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE « ÉLEVAGE SÉLECTIONNÉ »

Ces conditions sont relatives :

- au respect du bien-être animal,
- à la déontologie de l'éleveur,
- à la qualité des reproducteurs.

1 - Respect Du Bien-être Animal

Les conditions de vie des chiens doivent être adaptées à leur race et l'éleveur doit s'engager à respecter les conditions d'élevage fixées par l'ordonnance n° 2015-1243 du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie.

2 - Déontologie De L'éleveur

Le postulant doit depuis 3 ans :

- Avoir respecté les règlements en vigueur pour toutes les races produites.
- Être titulaire d'un affixe.
- N'utiliser que des géniteurs confirmés ou aptes à la reproduction pour les sujets étrangers.
- N'avoir pas produit plus de 3 portées / 24 mois avec chaque reproductrice, sauf avis particulier du club de race.
- Être membre avec revue officielle du club de la race pour laquelle le label est sollicité.
- Pour toutes les races produites, n'avoir fait l'objet d'aucune réclamation justifiée sur la tenue de l'élevage, l'état des chiots vendus.
- N'avoir produit que des sujets LOF pour toutes les races produites (la production de sujets non LOF étant une cause de retrait immédiat du label).
- Ne pas avoir eu l'habitude d'acheter des chiens pour les revendre quelle que soit la race.

Il doit également s'engager :

- A remplir ces conditions pendant les 3 années à venir.
- A accepter une visite de son élevage par une personne désignée par la CC et à lui donner accès aux documents relatifs à cette demande.
- A remettre ou envoyer les certificats de naissance à tous les acquéreurs de chiot même si les chiots ne sont pas confirmables.
- A faire la demande d'inscription au LOF de leurs chiots dans les délais établis par la CC (avant l'âge de 6 mois).
- A remettre à chaque acquéreur de chiot un document émanant du club de race et invitant le nouveau propriétaire à adhérer au club de race.

3 - Qualité Des Reproducteurs

3-1 - ADN:

Tous les reproducteurs doivent être identifiés génétiquement et leur empreinte génétique enregistrée dans la base de données de la CC.

3-2 - Santé:

Tous les reproducteurs utilisés doivent remplir au minimum les critères santé de la cotation 4, soit :

- Résultat de Dysplasie de la Hanche A ou B.
- Denture complète (sauf PC1) / (copie de la carte dentaire)

3-3 - Cotation:

- Portée cotée minimum 5
- Reproducteur 1 : cotation minimum 2
- Reproducteur 2 : cotation minimum 3

3-4 - Caractère et Performances :

Tous les reproducteurs doivent être titulaires du Test de Sociabilité BCCF, ou du CSAU, ou du CANT/NHAT, ou d'un brevet sportif ou de travail.

3-5 – Reproducteurs étrangers :

Dans le cas d'utilisation d'étalons étrangers, ceux-ci devront être radiographiés officiellement des hanches, devront être inscrits au Livre des origines de leur pays et identifiés génétiquement, il leur sera attribué la cotation 3.

B – CONSTITUTION ET ENVOI DES DOSSIERS DE DEMANDE

Le dossier sera envoyé par l'éleveur au responsable de la Commission Technique d'Élevage du BCCF pour validation à :

Mme Marie-Claire MOREY
3105, route de Serpoul
46330 CABRERETS
Tél 06.05.55.49.79
mcmorey@laposte.net

Toute fausse déclaration de la part de l'éleveur entraînera le rejet définitif de la demande.

En cas d'acceptation du dossier par le Bearded Collie de France, l'élevage figurera dans la liste des Éleveurs Sélectionnés CC et Club de Race.

En cas de non-respect de ce règlement, le logo " Élevage sélectionné CC et Bearded Collie Club de France "sera retiré et une nouvelle demande pourra être formulée passée un délai d'an.

C - INFORMATION DE LA CENTRALE CANINE

Chaque club de race informera la CC des conditions retenues pour la Santé, le Caractère et les Performances et lui communiquera chaque semestre la liste des nouveaux élevages sélectionnés et des élevages dont le titre aura été reconduit. La CC pourra par sondage vérifier que ces élevages remplissent bien les conditions générales de ce règlement.

D - AVANTAGES LIES AU TITRE « ELEVAGE SELECTIONNE »

- 1 - Les portées de la race pour laquelle le titre est obtenu figureront sur le site de la CC en tête des portées disponibles, dans la rubrique « Élevages sélectionnés ».
- 2 - Les Clubs de race mettront en valeur les élevages sélectionnés pour la race dont ils ont la responsabilité, dans leur bulletin officiel et / ou sur leur site Internet.
- 3 - Une fois par an la liste des élevages sélectionnés, sera mentionnée dans la Revue « Centrale Canine Magazine ».

E - DURÉE DE LA VALIDITÉ DU TITRE

Le titre d'Élevage Sélectionné est normalement attribué pour une durée de 3 ans renouvelable à l'initiative de l'éleveur. Il peut être retiré sur demande de l'éleveur ou par le club de race pour non-respect de l'engagement pris par l'éleveur.



(Affiliée à la Société Centrale Canine)

**ÉLEVAGES
SÉLECTIONNÉS**
CC ET BCCF



CENTRALE
CANINE

Affixe	
Attribué par la CC le	(joindre la copie)
Titulaire de l'affixe	
Co titulaire de l'affixe	
Adresse	
Code postal & ville	
Téléphone	
Mail enregistré à la CC	
Numéro d'adhérent BCCF	
Depuis le	
Autre(s) race(s) élevée(s)	
Je (nous) soussigné(es)	

déclare(nt) accepter et respecter toutes les dispositions énoncées ci-dessus et demande(nt) mon (notre) adhésion au titre d' "élevage sélectionné CC & BCCF". Une copie de mon attribution d'affixe est jointe à ce dossier.

Fait à

Le

Signature(s)